

“ A Mgr Illus. et Rév. Jean Olivier Briand “ Evêque de Québec, etc.”

“ Monseigneur,

Les supérieurs et directeurs du Séminaire de Québec, s'étant assemblés le 31 mars et le 1er avril de la présente année, mil sept cent soixante-huit, pour délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre au sujet de la cure de Québec vacante par la mort de M. Jean-Félix Récher, arrivée le 16 mars de la présente année, après avoir examiné les titres qui unissent la cure de Québec au dit Séminaire et spécialement le dernier acte d'union en date du 14 novembre 1683, qui ne nous a pas paru revêtu de toutes les formalités requises, ensemble l'acte de collation en date du 13 octobre 1749, accordé par feu Mgr de Pontbriand au dernier titulaire, dans lequel acte il paraît que votre illustre prédécesseur n'a eu aucun égard à la nomination et présentation faite par le dit Séminaire dans la personne du dit sieur Récher, regardant comme abusives toutes les unions de la dite cure de Québec au dit Séminaire ; ce qui ôte maintenant au dit Séminaire le pouvoir de faire avec confiance un acte valide de présentation à la dite cure et qui occasionnerait tôt ou tard avec les Evêques de Québec, quelques procès dont le jugement ne pourrait être que dangereux au Séminaire <sup>1</sup>.

“ Ensuite ayant considéré que le Séminaire ne pouvant plus tirer de sujets d'Europe, et se trouvant, outre ses occupations ordinaires, chargé du Collège, <sup>(2)</sup> il aurait assez de peine à se fournir de sujets propres pour

---

(1) Quelle sagesse ! Il est certain que Mgr Briand était alors tout-puissant et que le Séminaire n'aurait pas pu lutter avec avantage contre lui, soit à Rome, soit à Londres, soit à Québec. Les cours de justice n'étaient plus à Versailles.

(2) Auparavant les élèves du Séminaire allaient en classe chez les Jésuites.